

Le Réseau Action Climat s'est basé pour son analyse uniquement sur les programmes sortis par les candidats et disponibles publiquement. Seul le bonus / malus peut faire référence à une prise de position publique en dehors du programme.

La mesure portée par le Réseau Action Climat	La méthode de décryptage
<p>Soutenir la mise en place d'une zone à faibles émissions d'ici à 2021 sur un périmètre géographique ambitieux, en intégrant les différentes catégories de véhicules polluants, notamment les véhicules individuels, et en prévoyant des mesures d'accompagnement social. Cette zone à faibles émissions devra évoluer vers la sortie complète des véhicules diesel d'ici à 2025 et des véhicules essence d'ici à 2030.</p>	<p>Vert : le programme reprend une mention de ZFE qui intègre les véhicules individuels et la sortie complète des véhicules diesel. Si seule la mention de la sortie du diesel apparaît, alors cette mesure est comprise comme verte puisque la sortie du diesel induit une ZFE.</p> <p>Orange : le programme reprend la mention de ZFE mais il n'est pas écrit clairement le périmètre d'intégration, ce qui ne permet pas de savoir si les véhicules individuels en font partie. Bien qu'insuffisante, l'extension ou la création d'une ZTL (zone à trafic limité) est considérée comme un premier pas vers une réduction de la place de la voiture en ville et apparaît donc en orange.</p> <p>Rouge : pas de mention de cette mesure</p>
<p>Mettre en place un plan vélo de 30 euros par an et par habitant, aménager un réseau express vélo (ou réseau à haut niveau de service) et déployer les autres composantes du système vélo pour rendre toute l'agglomération cyclable. → Voir la mesure 15 du Pacte pour la Transition.</p>	<p>Constat : très peu de programmes chiffrent le budget des mesures liées au vélo. De fait, nous n'avons pas tenu compte des éléments de budget dans le décryptage.</p> <p>Vert : le programme couvre à la fois le développement de pistes cyclables (sécurisées et continues) et des infrastructures qui vont avec (parkings, arceaux) et des aides pour accéder au vélo (subvention achat, location vélo, ateliers vélos, maisons du vélo etc.)</p> <p>Orange : le programme ne couvre qu'un ou deux aspects du vélo. Si le programme n'inclut que le développement des pistes cyclables, ou que le développement de parkings à vélos ou que des aides d'accès, alors cette mesure est orange.</p> <p>Rouge : pas de mention de cette mesure</p>
<p>Dans le cadre d'un plan de renforcement des transports en commun pour doubler la part modale des transports en commun en 5 ans, mettre en place une tarification sociale et solidaire basée sur les ressources. → Voir la mesure 14 du Pacte pour la Transition.</p>	<p>Vert : le programme inclut à la fois des mesures pour le développement des transports en commun (bus / fluvial / tram etc.) et une tarification solidaire ambitieuse et permanente (pas juste pour deux jours) (pour une partie de la population précarisée, cela inclut la gratuité transport)</p> <p>Orange : Le programme inclut le développement des transports en commun sans mention de tarification solidaire.</p> <p>Rouge : pas de mention de cette mesure</p>
<p>Adopter un plan de rénovation énergétique pour le mandat visant à réduire de 40 % les consommations d'énergie en 2030 ce qui passera par la rénovation en haute performance énergétique de 10 % des logements anciens du territoire d'ici à la fin du mandat ; en ciblant en priorité les logements occupés par des ménages précaires et en mettant des moyens financiers pour l'accompagnement des ménages. → Voir la mesure 12 du Pacte pour la Transition.</p>	<p>Vert : Le programme inclut un plan de rénovation qui couvre 10% au moins des logements du territoire (ces calculs ont été établis sur la base des programmes, ce qui nécessite un objectif chiffré) et ce plan de rénovation cible les logements occupés par des ménages précaires.</p> <p>Orange : Le programme n'atteint pas les 10% de rénovation des logements, ou le programme n'a pas établi de chiffre dans l'objectif (s'il y a juste écrit "rénovation des logements")</p> <p>Rouge : pas de mention de cette mesure</p>
<p>Définir un plan d'action pour devenir un territoire à énergie positive avant 2050 en impliquant les citoyens et les collectivités comme parties prenantes, notamment via des initiatives d'énergie renouvelable citoyennes. → Voir la mesure 11 du Pacte pour la Transition.</p>	<p>Vert : Le programme mentionne un objectif d'atteindre "100% énergie positive" ou "100% ENR", et implique des citoyens. Nous avons aussi mis en vert les programmes qui proposent une planification ambitieuse et détaillée pour les ENR.</p> <p>Orange : Le programme ne mentionne pas clairement un objectif de 100% ENR, ou ne mentionne pas l'implication des citoyens. Cela inclut toutes les mesures qui parlent de "développement des ENR"</p> <p>Rouge : pas de mention de cette mesure</p>

<p>S'engager à avoir au moins 75 % de l'alimentation de la restauration collective qui soit biologique, locale, équitable et parmi ces 75 %, au moins 40 % biologique. Instaurer au moins 2 repas végétariens par semaine d'ici à la fin du mandat. → Voir la mesure 7 du Pacte pour la Transition.</p>	<p>Vert : Le programme prend en compte au moins deux repas végétariens par semaine <u>ou</u> des alternatives végétarienne quotidiennes, <u>ou</u> mentionne les trois composantes chiffrées sur le bio, local et végétarien. Orange : Le programme ne mentionne que le bio et local, <u>et / ou</u> n'a pas d'objectif chiffré. Rouge : pas de mention de cette mesure</p>
<p>Mettre en place ou participer à un Projet Alimentaire Territorial prenant en compte la résilience alimentaire et appuyant la structuration de filières paysannes, biologiques et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices. → Voir la mesure 5 du Pacte pour la Transition</p>	<p>Constat : très peu de programmes reprennent la mention de "programme alimentaire territorial". L'importance de cette mesure est de mettre l'accent sur l'appui à la structuration de la filière paysanne, biologique et locale. Vert : Le programme mentionne des mesures qui aident à la production biologique et paysanne de biens agricoles (aides à l'installation d'agriculteurs, mesures qui portent sur le foncier, qui aident à la conversion) <u>et</u> des mesures qui portent sur la distribution de ces produits (AMAP, légumerie, approvisionnement de la restauration collective etc.). Si le programme inclut un approvisionnement local de la restauration collective, cela est compris comme une mesure d'aide à la distribution. Orange : Le programme ne mentionne que des mesures qui portent sur la distribution de ces produits locaux <u>et / ou</u> le type de production aidée n'est pas mentionné (on ne sait pas s'il s'agit d'une aide à l'agriculture biologique et paysanne ou d'une aide pour l'agriculture intensive). Rouge : pas de mention de cette mesure</p>
<p>Décider d'un moratoire sur toute ouverture ou extension de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant-es d'ici 2020 → Voir la mesure 9 du Pacte pour la Transition.</p>	<p>Vert : Le programme fait une mention claire d'un moratoire sur les grandes surface <u>ou</u> d'un objectif de "zéro artificialisation nette" Orange : Le programme est flou, il n'y ait écrit que "limiter / réduire l'artificialisation" Rouge : pas de mention de cette mesure</p>
<p>Proscrire les écrans numériques publicitaires dans le Règlement Local de Publicité RLP. → Voir la mesure 22 du Pacte pour la Transition.</p>	<p>Vert : Le programme fait une mention claire d'interdire les écrans numériques <u>ou</u> d'interdire la publicité Orange : Le programme est flou, il n'y ait écrit que "limiter/réduire la place de la publicité" Rouge : pas de mention de cette mesure</p>
<p><i>Appliquer le tri à la source des biodéchets, en instaurant une collecte séparée des biodéchets en porte-à-porte pour tous les usagers et le cas échéant les commerçants (redevance spéciale). Cette généralisation de la collecte séparée doit s'accompagner d'une sensibilisation renforcée des usagers à la prévention des déchets et aux gestes de tri. → Voir la mesure 18 du Pacte pour la Transition.</i></p>	<p>Vert : Le programme porte sur la collecte séparée des déchets organiques avec une poubelle dédiée chez les particuliers, <u>et / ou</u> les professionnels (gros producteurs) Orange : Le programme fait seulement référence à la valorisation des biodéchets sans plus de précision (méthanisation par exemple, qui induit la collecte de biodéchets), <u>ou</u> ne fait référence qu'au compostage de proximité / collectif sans référence à la collecte séparée, <u>ou</u> fait une référence lapidaire à une "collecte" des biodéchets (ne permettant pas de s'assurer qu'il s'agit bien d'une collecte généralisée), <u>ou</u> ne fait référence qu'à la collecte des professionnels Rouge : pas de mention de cette mesure</p>
<p>Méthode bonus / malus</p>	<p>Seulement certains candidats ont un bonus/malus. Malus : les malus portent sur deux types de mesures : 1) les mesures néfastes au climat qui apparaissent dans leur programme comme le développement des parkings 2) les engagements publics de candidats pris pour défendre des projets inutiles et climaticides Bonus : 1) le bonus porte sur une mesure supplémentaire au 10 portées par le réseau qui apparaît dans le programme du candidat. Elle est identifiée comme pertinente, ambitieuse et / ou novatrice. 2) le bonus ne met pas en avant les candidat qui s'oppose aux projets inutiles</p>